Mis en ligne le : 13/05/2026
Sur www.plouedern.fr

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260512-D2026_05_12_4-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 12 mai 2026

Délibération N° : 2026/05/12/04

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le cinq mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 19 - Votants : 22.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 22 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, TOURBOT, CASU, CORRE, RIOU, PÉRON, DIRUIT, GARAULT, BERTHOU, CUEFF, SANQUER, CALLAC, BLONS, GOARIN.

Absents et excusés : Mme VIGOUROUX (pouvoir à M. CUEFF) et MM GUILLOTIN (pouvoir à Mme DIRUIT), BERNARD (pouvoir à Mme CORRE), JACOPIN.

Secrétaire de séance : Mme Véronique RIOU.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

RÉGULARISATION CADASTRALE : PENVERN

VU l'avis des Domaines, ref DS : 28939071, émis le 03 février 2026,

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe au Maire, présente la demande de régularisation cadastrale suivante :

Le propriétaire des parcelles ZL 110 et ZL 246 propose :

- D'acheter au prix fixé par les Domaines, 10 € du m², deux portions de délaissé communal rentrant dans sa propriété,
- De prendre en charge les frais de bornage, les frais d'acte et de publicité.

Mme Florence MAREC-PRIGENT propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition puisque la commune n'a aucun intérêt à conserver ces délaissés communaux qui sont entretenus par le demandeur.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition du propriétaire,

APPROUVE la désaffectation des parcelles créées,

APPROUVE le déclassement du domaine public des parcelles qui seront créées,

APPROUVE la cession des parcelles créées au tarif de 10 € du m²,

AUTORISE M. le Maire à procéder à cette régularisation cadastrale et à signer tous les documents nécessaires,

AUTORISE Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, à signer l'acte en cas d'absence de Monsieur le Maire.

La Secrétaire,
Véronique RIOU

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800